

Nous commençons cette déclaration par un constat sur l'attitude consternante de notre gouvernement. C'est la même méthode qu'il applique sur tous les dossiers, publics ou privés : autoritarisme, surdité aux revendications, inflexibilité, accélération des procédures, mépris envers les manifestants. Tout ceci est indigne d'une démocratie.

Le gouvernement va encore avoir recours à l'article 49-3 pour faire passer la loi travail sans l'aval du parlement. Cela fera 4 fois depuis le début du quinquennat. Pourtant, en 2006, lors des débats sur le contrat première embauche, François Hollande parlait de « déni de démocratie » sur l'utilisation du 49-3.

La réforme du collège, rejetée par la majorité de la profession, a elle aussi été adoptée dans des conditions révoltantes. Depuis le début des « discussions » sur la réforme, le Ministère a démontré son refus d'entendre les inquiétudes et les oppositions des enseignants vis à vis de cette réforme. Pour couper toute contestation, le gouvernement avait fait paraître les textes sur la réforme du collège le lendemain d'une des plus fortes journées de mobilisation contre ce projet. Et des instructions ont même été données ensuite par certains recteur aux personnels de direction pour signaler les enseignants contestataires.

La réforme du lycée, mise en place en 2010, dont l'objectif inavoué était de faire des économies d'heures, continue à s'appliquer sans le moindre changement. Pourtant, le ministère n'a toujours pas publié de bilan de cette réforme qui n'a en rien réglé les difficultés des élèves et qui a largement dégradé les conditions de travail des enseignants.

L'alourdissement des tâches se traduit par la multiplication des réunions souvent inutiles sans autre but que d'augmenter le temps de présence dans les établissements et par l'augmentation réelle des effectifs par classe. Cependant le découragement et l'épuisement viennent surtout du climat dans les classes : impossibilité de faire travailler beaucoup d'élèves, insolence et parfois violence de la part des usagers. Tous ces problèmes ne trouvent souvent aucune solution venants de la hiérarchie et laisse la profession dans un état lamentable.

Ce ne sont pas les rémunérations qui rendent ces difficultés plus supportables. Après 6 ans de gel du point d'indice, nous obtenons 0,6% d'augmentation en juillet et 0,6% en février. C'est très largement insuffisant au regard des pertes constantes de pouvoir d'achat subies depuis 30 ans. Débuter une carrière avec un bac+5 à 1,1 SMIC est inadmissible. et il n'est pas étonnant que la crise de recrutement perdure.

La revalorisation de notre métier est indispensable et urgente depuis très longtemps et notre ministre a annoncé cette semaine des améliorations de carrière. Là encore, la méthode du gouvernement est pour le moins décevante. Il aura attendu la dernière année du quinquennat pour s'apercevoir que la France était en retard sur la rémunération des enseignants. Le processus annoncé est bien trop étalé dans le temps (sur 4 ans), et sans aucune garantie après les prochaines élections présidentielles. Il ne répond pas à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels et nécessaire pour rendre plus attractives nos professions.

Pour la prochaine campagne, la hors classe doit être revue afin que tous les collègues ayant fait une carrière complète puissent accéder à la hors-classe. La circulaire actuelle indique que « *tous les enseignants ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de*

leur carrière ». Or, cette année encore, 22 % des collègues du 11^{ème}, au nombre de 66, ne sont pas promus. Il est indispensable de revoir le barème académique afin de se rapprocher des 100% de promus dans le 11^{ème}. Vous devez tenir compte du fait que le barème actuel avait été discuté et finalisé avec un nombre de 11^{ème} beaucoup plus important que maintenant. Une première simulation de barème montre qu'en augmentant simplement la bonification de passage au 11^{ème} de 10 à 20 points, le taux de promotion à la HC des 11^{ème} passe de 78 à 88%. Ce taux passe à 94 % avec une bonification de 30 points. Nous demandons la tenue d'un groupe de travail après la rentrée pour étudier les modifications à apporter pour aller dans le sens de la circulaire et des annonces ministérielles.

Notre ministre a annoncé la création d'un troisième grade pour la rentrée 2017.

La création d'un nouveau débouché de carrière répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les conditions d'accès prévues à la classe exceptionnelle ne permettront qu'à quelques-uns d'atteindre ce nouveau débouché alors que déjà, tous n'accèdent pas à la hors classe. Les modalités d'accès à cette classe exceptionnelle, simple transposition des pratiques en cours dans les carrières administratives, sont inadaptées à la structure des corps enseignants. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade par tous. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès ouvert à tous sur la base de l'ancienneté. C'est une condition impérative pour une réelle amélioration des fins de carrière.

Pour l'instant et compte tenu de l'imperfection du barème actuel, nous demandons que les collègues au 11ème échelon très proches de la retraite puissent être promus. Nous proposons pour cela la date de naissance antérieure au 31/08/1956-. Ils sont au nombre de 8 et nous vous avons transmis cette liste.

Concernant cette CAPA : Nous tenons à remercier les services pour le travail de vérification réalisé notamment auprès des IPR et des chefs d'établissement en cas de baisses d'avis. Plusieurs collègues ont pu ainsi obtenir une correction de leurs avis. Nous avons une proposition qui pourrait éviter aux services du rectorat de se mobiliser sur ce point : Afin d'éviter les erreurs, nous demandons que les avis puissent être communiqués et validés par signature dans les établissements bien en amont de la CAPA.

Sur les avis : Nous notons cette année que la proportion d'avis « extrêmement favorable » au 11ème échelon a fortement baissé de la part des IPR. Ce taux était de 52 % l'année dernière, il n'est que de 44% cette année. Cette baisse est d'autant plus surprenante que cela ne concerne que les avis d'IPR, ceux des chefs d'établissement restent à 52 %. Certes le nombre est faible (une vingtaine d'avis pour arriver à 52%) mais ce taux a un effet direct sur l'attribution des promotions et il serait souhaitable de le maintenir à un niveau important de façon à accorder la HC en priorité au 11ème échelon. Les autres échelons ont encore des possibilités de promotion en dehors de la hors classe.

D'autre part, nous déplorons comme tous les ans les inégalités de traitement qui existent entre disciplines, directement liées aux pratiques d'évaluation des IPR :

Le taux d'avis « extrêmement favorable » est très en-dessous de la moyenne académique pour des disciplines comportant un nombre important de promouvables au 11ème échelon. C'est le cas par exemple, pour la 2ème année consécutive en l'Histoire Géographie, avec 33 %, ou en Lettres avec 27 %. Les collègues de ces disciplines sont pénalisés.

Il devrait être possible d'harmoniser, vers le haut bien sûr, les avis donnés pour la hors classe.

Je vous remercie.